



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 mars 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité

Période du 7 novembre 2017 au 28 février 2018

I. Introduction

1. Le présent rapport dresse un bilan détaillé de l'application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et de certaines dispositions de la résolution 2373 (2017) depuis mon rapport du 16 novembre 2017 (S/2017/964). Pendant la période considérée, les parties n'ont pas progressé en ce qui concerne les obligations que leur impose la résolution 1701 (2006) ni l'instauration d'un cessez-le-feu permanent. La situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) est restée calme dans l'ensemble.

2. En application de la résolution 1757 (2007) du Conseil de sécurité, j'ai prorogé le mandat du Tribunal spécial pour le Liban pour une période de trois ans à compter du 1^{er} mars 2018, ou jusqu'à l'achèvement des affaires portées devant lui s'il a lieu dans l'intervalle.

II. Application de la résolution 1701 (2006)

A. Situation dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

3. Les autorités israéliennes et libanaises ont continué de réaffirmer leur attachement à l'application de la résolution 1701 (2006) et à la cessation des hostilités. En dépit du calme relatif qui régnait le long de la Ligne bleue et dans la zone d'opérations, certains faits nouveaux intervenus au cours de la période considérée et relatés dans le présent rapport ont attisé les tensions. L'Organisation des Nations Unies a continué d'exhorter les deux parties à se garder de tout discours incendiaire susceptible de provoquer des incidents et de compromettre la cessation des hostilités, et à recourir aux dispositifs établis pour faire entendre leurs préoccupations. La FINUL et ma Coordonnatrice spéciale par intérim pour le Liban sont restées en contact permanent avec les deux parties afin d'apaiser les tensions.

4. À la suite de l'annonce faite par les États-Unis d'Amérique le 6 décembre concernant Jérusalem, 24 manifestations ont eu lieu dans la zone d'opérations de la FINUL. Le 17 décembre, environ 35 personnes ont manifesté non loin de Kfar Kila (secteur Est), où elles ont allumé un petit feu à proximité de la barrière technique



israélienne. Des soldats israéliens ont éteint le feu puis fait usage de gaz lacrymogène afin de disperser la foule. Le 21 décembre, plus de 300 étudiants se sont rassemblés pacifiquement devant le quartier général de la FINUL, à Naqoura (secteur Ouest), et environ 300 personnes ont manifesté à Kfar Kila le 29 décembre. La FINUL a collaboré étroitement avec l'Armée libanaise, présente lors des rassemblements, et les Forces de défense israéliennes afin de prévenir toute escalade.

5. Début décembre sont apparues des images vidéo montrant Qais al-Khazali, de la milice chiite iraquienne Asa'ib Ahl el-Haq, en visite dans le Sud-Liban. Il y était revêtu d'un treillis et accompagné de représentants du Hezbollah. Le 9 décembre, le Premier Ministre libanais Saad Hariri a déclaré avoir chargé des responsables de l'armée et du secteur de la sécurité de diligenter une enquête et de prendre des mesures visant à empêcher quiconque de se livrer à des activités militaires et Qais al-Khazali d'entrer à nouveau au Liban. La FINUL a officiellement fait part à l'Armée libanaise de sa préoccupation concernant la présence signalée de Qais al-Khazali et demandé un point sur les conclusions de l'enquête. Dans la lettre qu'il m'a adressée le 12 décembre (S/2017/1043), le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que la présence de cette personne au Liban constituait une violation des résolutions 1701 (2006) et 1559 (2004). Le 15 janvier, un mandat d'arrêt a été émis au Liban à l'encontre de Qais al-Khazali, l'enquête ayant établi qu'il avait pénétré illégalement sur le territoire libanais.

6. Le 26 décembre est apparue, sur les médias sociaux, une photographie sur laquelle Haj Hamza (Abu al-Abbas), commandant de la brigade Imam al-Baqir, milice basée à Alep et soutenant le Gouvernement syrien, semble se tenir près de la Ligne bleue. Dans une lettre qu'il m'a adressée le 5 février (S/2018/91), le Représentant permanent d'Israël a déclaré qu'un haut fonctionnaire iranien, Ebrahim Raisi, s'était rendu le 28 janvier, accompagné de « membres du Hezbollah armés et en uniforme », dans la zone d'opérations de la FINUL, non loin de la Ligne bleue. La FINUL n'est pas en mesure de confirmer cette information. Dans les deux cas, la FINUL a officiellement demandé des éclaircissements à l'Armée libanaise et attend sa réponse.

7. La FINUL a constaté, le long des deux côtés de la Ligne bleue, une intensification des activités de construction, y compris des travaux de défrichage et de terrassement, ayant parfois entraîné des violations de cette ligne et plusieurs mises en joue entre les parties en présence. À trois reprises, la FINUL s'est mise en rapport avec les parties afin d'atténuer les tensions et de les inciter à la retenue. Le 11 novembre, les Forces de défense israéliennes ont lancé trois grenades fumigènes, dont l'une a atterri de l'autre côté de la Ligne bleue, à l'est de Blida (secteur Est), après que deux membres des services de renseignement de l'Armée libanaise se furent approchés de la ligne. Deux soldats de l'Armée libanaise qui étaient également présents ont été brièvement hospitalisés après avoir inhalé de la fumée. Les 29 novembre et 25 décembre, des éléments de l'Armée libanaise et des Forces de défense israéliennes se sont couchés en joue à l'ouest d'Aïta el-Chaab (secteur Ouest). À la suite de cet événement, la FINUL s'est interposée entre les deux parties et est demeurée 24 heures sur place pour maintenir le calme.

8. Le 20 novembre, non loin d'Aïta el-Chaab, trois hommes, dont l'un a brièvement traversé la Ligne bleue, ont lancé des cris en direction de soldats des Forces de défense israéliennes. Le 26 novembre, un blindé des Forces de défense israéliennes a orienté son canon en direction de membres du Groupe d'observateurs au Liban qui patrouillaient à proximité de Maroun el-Ras (secteur Ouest). La FINUL a évoqué les faits avec les deux parties, à l'occasion notamment de la réunion tripartite du 7 décembre 2017. Le 10 février, à la suite de la destruction d'un aéronef des Forces de défense israéliennes et d'autres événements survenus au plan militaire sur le

théâtre d'opérations syrien, des individus qui se trouvaient dans les villages de Kfar Kila et d'Adeïssé, tous deux situés dans le secteur Est, et celui de Yaroun (secteur Ouest), ont jeté des pierres et des drapeaux par-delà la Ligne bleue. Dans chaque cas, l'Armée libanaise est intervenue en éloignant l'attroupement de la Ligne bleue.

9. Entre le 1^{er} novembre et le 19 février, la FINUL a enregistré 204 violations terrestres de la Ligne bleue. L'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes étaient impliquées dans 12 d'entre elles, entre autres pour utilisation de matériel de chantier. En tout, 113 (55 %) de ces violations ont été commises tantôt par des bergers accompagnés de leurs troupeaux à proximité des fermes de Chebaa et de Bastra (secteur Est), tantôt par des fermiers cultivant leurs champs aux alentours de Rmeïch (secteur Ouest). La FINUL et l'Armée libanaise ont régulièrement prévenu les bergers et les fermiers qu'ils ne devaient pas franchir la Ligne bleue. La plupart des autres violations ont été commises par des fermiers ayant franchi la ligne pour accéder au puits de Cheïb, situé à cheval sur la Ligne bleue près de Blida (secteur Est).

10. Israël a continué de violer presque quotidiennement l'espace aérien libanais, au mépris des dispositions de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté du Liban. Du 1^{er} novembre au 19 février, la FINUL a enregistré 458 violations aériennes de la Ligne bleue, équivalant à un total de 1 684 heures de survol. Des drones ont été utilisés dans 79 % (360) de ces violations ; dans les autres cas, il s'agissait d'avions de chasse ou d'avions non identifiés. La FINUL a protesté contre toutes ces violations auprès des Forces de défense israéliennes et demandé instamment qu'il y soit mis fin immédiatement. Le Gouvernement libanais a continué de condamner les violations de l'espace aérien libanais, notamment dans une lettre en date du 8 février adressée au Président du Conseil de sécurité ([A/72/742-S/2018/109](#)) et à moi-même. L'Armée libanaise a déclaré que ces violations créaient un sentiment d'insécurité au Liban. De telles atteintes à la souveraineté du Liban compromettent la cessation des hostilités et les efforts déployés pour parvenir à un cessez-le-feu permanent.

11. Israël a maintenu l'occupation de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue, en violation de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté libanaise. À ce jour, il n'a pas répondu à la proposition que la FINUL a faite aux deux parties en 2011, tendant à faciliter le retrait des Forces de défense israéliennes de la zone occupée. L'Armée libanaise a fait savoir à la FINUL en juillet 2011 que le Liban acceptait sa proposition.

12. Le Liban a également protesté contre des violations présumées de sa souveraineté par des navires israéliens naviguant près de la ligne de bouées israélienne. Le tracé de la frontière maritime entre les deux pays reste sujet de contestations : le Liban considère que la ligne de bouées, mise en place unilatéralement par Israël, se trouve dans ses eaux territoriales et ne la reconnaît pas. L'Organisation des Nations Unies ne la reconnaît pas non plus.

13. Le Liban a affirmé qu'Israël continuait de violer sa souveraineté en menant des activités de contrôle, d'espionnage et de surveillance électroniques au moyen d'équipements déployés au sud et le long de la Ligne bleue, d'appareils de surveillance installés sur le territoire libanais et de réseaux de surveillance actifs au Liban, mesures dont le Gouvernement libanais considère qu'elles participent d'une guerre électronique.

14. Conformément à la résolution 1701 (2006), la FINUL a continué d'aider l'Armée libanaise à établir entre la Ligne bleue et le Litani une zone d'exclusion de personnel armé, biens et armes autres que ceux du Gouvernement libanais et les siens. Elle est prête à agir dans toute l'étendue de son mandat et de ses moyens si des indices ou des informations crédibles donnent à penser qu'il pourrait y avoir dans la zone

d'opérations des armes non autorisées ou une menace imminente d'activités hostiles. L'Armée libanaise a régulièrement réaffirmé qu'elle était fermement résolue à agir immédiatement si elle recevait des preuves de la présence non autorisée de personnel armé ou d'armes dans la zone, qui constitue une violation de la résolution 1701 (2006).

15. La FINUL a relevé 442 cas de port d'armes non autorisées dans la zone d'opérations, qui constituaient autant de violations de la résolution 1701 (2006). Dans la quasi-totalité des cas (439), il s'agissait de civils munis d'armes de chasse, aperçus pour la plupart dans les environs de Yaroun (secteur Ouest) et de Bastra, de Blida, de Meis el-Jabal et de Sarda (tous situés dans le secteur Est), à proximité de la Ligne bleue. Les instances de port d'armes non autorisées, hors armes de chasse, sont détaillées à l'annexe I et la FINUL a alerté l'Armée libanaise en lui demandant de prendre des mesures préventives appropriées. Cette dernière a informé la FINUL qu'elle continuait d'assurer un suivi de ces incidents afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. La Force prend au sérieux les allégations concernant la présence d'armes non autorisées dans la zone d'opérations mais, faute de capacités suffisantes, n'a pas été en mesure de les confirmer de manière indépendante.

16. La FINUL a procédé, en coordination avec l'Armée libanaise, à des inspections quotidiennes de postes de contrôle permanents, temporaires et communs à ces deux entités. Les forces de sécurité libanaises ont filtré les véhicules passant à ces points de contrôle, en procédant à des vérifications ponctuelles. La FINUL et l'Armée libanaise ont tenu en moyenne 19 postes de contrôle temporaires ou permanents par jour. Au pont du Litani (secteur Ouest), la FINUL et l'Armée libanaise sont présentes 24 heures sur 24.

17. La FINUL et l'Armée libanaise ont réalisé en moyenne neuf opérations quotidiennes de prévention des tirs de roquette dans la zone d'opérations, inspectant à cette fin des zones stratégiques d'où de telles armes pouvaient être lancées. La FINUL prête son concours à l'Armée libanaise pour ces inspections et est disposée à agir de manière indépendante en cas de besoin et dans les limites de son mandat.

18. Israël a appelé l'attention de la FINUL sur la question des personnes en tenue de civil qu'il accuse d'être des agents du Hezbollah opérant des « reconnaissances » dans des zones situées au sud de la Ligne bleue. La Force a observé et surveillé de près la situation, notamment les personnes en civil prenant des photos dans ces zones. Elle s'est en outre rendue presque quotidiennement dans les zones où œuvre l'organisation non gouvernementale « Green Without Borders ». La Force n'a constaté aucune violation ni activité hostile en lien avec cette organisation ou ses installations au cours de la période considérée. Elle a continué de surveiller étroitement les trois lieux de sa zone d'opérations où les Forces de défense israéliennes ont signalé la présence présumée d'armes et d'infrastructures du Hezbollah, ainsi que je l'avais indiqué dans mon précédent rapport.

19. En application du paragraphe 15 de la résolution 2373 (2017), la FINUL a continué de renforcer sa visibilité et ses activités, s'employant essentiellement à faire respecter la cessation des hostilités. Elle a maintenu la cadence de ses opérations et poursuivi ses activités non opérationnelles aux fins du contrôle du respect de la cessation des hostilités, l'objectif étant d'atténuer les risques le plus rapidement possible et donc d'empêcher que des événements mineurs ne dégèrent en des violences à plus grande échelle. La Force a également continué de mettre en œuvre la résolution 2373 (2017) en améliorant la visibilité de ses opérations grâce à une intensification de ses patrouilles, notamment les patrouilles de nuit et en hélicoptère. Dans l'ensemble des municipalités et villages de la zone d'opérations où des tensions avaient été signalées, elle a effectué des patrouilles au moins une fois par semaine, cette fréquence ayant en maint endroit été plus élevée. Le Groupe d'observateurs au

Liban et la Section des affaires civiles de la FINUL ont poursuivi sans incident leurs activités quotidiennes dans toute la zone d'opérations. Afin de veiller au respect de la cessation des hostilités, la FINUL a continué de surveiller de près la situation le long de la Ligne bleue à partir de postes fixes et en organisant des patrouilles motorisées et pédestres. La Mission a accru sa présence visible, notamment dans les zones sensibles, en menant plus de 25 000 patrouilles pendant la période considérée, leur nombre le long de la Ligne bleue étant passé de 2 428 en octobre à 2 562 en janvier.

20. La liberté de circulation de la FINUL a été généralement respectée, sauf dans 10 cas, en raison la plupart du temps de la gêne occasionnée pour les communautés locales par la présence de véhicules militaires lourds sur des routes étroites situées dans des zones à forte population civile (voir annexe II). Dans chaque cas, la Force, après avoir pris des mesures dans les limites de son mandat et en avoir informé l'Armée libanaise et les autorités locales, a finalement pu exercer sa liberté d'accès aux sites en question.

21. La FINUL a accru la proportion de ses activités de patrouille pédestre, tant le long de la Ligne bleue que dans la zone d'opérations : 1 767 patrouilles, soit 24 % du total, ont été effectuées à pied en janvier, contre 1 085 (16 %) en août. Dans de nombreux villages, comme à Aïta el-Chaab, l'étroitesse des routes et les préoccupations exprimées par les habitants ont contraint la FINUL à réaliser des patrouilles pédestres. L'augmentation du nombre de patrouilles de ce type a permis à la Force de mieux apprécier et de surveiller plus efficacement la situation. La FINUL a maintenu des liens étroits avec les responsables locaux dans le sud du Liban et avec l'Armée libanaise afin de tenir compte des différentes sensibilités sans compromettre l'exécution de son mandat.

22. Grâce notamment à une meilleure utilisation des moyens aériens, on a enregistré, entre le mois d'août et le 19 février, une augmentation de 26 % des vols opérationnels, notamment les vols de reconnaissance de jour et de nuit. La FINUL a effectué 171 heures de patrouille hélicoptérée entre novembre et le 19 février (42,5 heures par mois), survolant essentiellement les zones difficiles d'accès. Les propriétés privées, les terrains accidentés et la présence au sol de restes explosifs de guerre limitent également la capacité des patrouilles de la FINUL d'accéder à certains endroits. La Force a procédé à des patrouilles motorisées aux alentours des zones où il n'était pas possible de patrouiller avec des véhicules lourds, ce qui lui a permis d'exercer une surveillance plus étroite. En outre, des agents du Service de liaison et des observateurs militaires non armés du Groupe d'observateurs au Liban, de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST), ainsi que du personnel de la FINUL en véhicule léger ou à pied sont déployés pour pouvoir patrouiller sans entrave dans l'ensemble de la zone d'opérations. En outre, ces zones sont régulièrement surveillées par des patrouilles hélicoptérées. À l'exception de la partie nord de Ghajar, la Force a couvert l'ensemble de sa zone d'opérations en y menant, au moins une fois par semaine, des patrouilles terrestres, motorisées ou pédestres, et des patrouilles aériennes.

23. L'Armée libanaise et la FINUL ont continué d'examiner régulièrement leurs modalités opérationnelles pour resserrer encore leur coordination. La Force a effectué 17 % de ses patrouilles avec l'Armée libanaise. Cette dernière a accru sa présence le long de la Ligne bleue en participant à plus de 1 205 patrouilles pédestres et motorisées avec la FINUL. La Force a mené 60 activités quotidiennes en étroite coordination avec l'Armée libanaise. Le Cinquième régiment d'intervention de l'Armée libanaise, déployé le 22 septembre, est entièrement intégré aux activités de planification conjointe et aux opérations de la FINUL et de l'Armée libanaise. Il prend part à environ 22 % des activités opérationnelles conjointes de la Force et de l'Armée libanaise.

24. Le Groupe d'intervention navale de la FINUL a mené des opérations de surveillance maritime 24 heures sur 24 et renforcé les capacités de la marine libanaise. Entre le 1^{er} novembre et le 19 février, il a arraisonné 2 312 navires, parmi lesquels 494 ont été inspectés par les autorités libanaises et étaient tous en règle. La marine libanaise surveille constamment les eaux territoriales nationales à l'aide de son système radar côtier. Elle est en mesure de déployer de petites unités à équipages réduits, opérationnelles par temps calme pour une durée maximale de 24 heures. La marine libanaise a besoin d'au moins six navires et d'équipages qualifiés qui puissent rester en mer pendant au moins 72 heures pour assurer les fonctions de surveillance maritime qu'exerce le Groupe d'intervention navale de la FINUL. La Force appuie la requête de l'Armée libanaise, qui sollicite l'aide des donateurs internationaux en vue de renforcer ses capacités existantes par l'acquisition d'un patrouilleur. La FINUL a organisé 107 séances de formation sur des questions relevant des opérations terrestres et maritimes, afin d'améliorer les normes communes qui régissent ses opérations et celles de l'Armée libanaise.

25. La FINUL a poursuivi ses activités d'information et de communication auprès de la population locale, avec laquelle les relations sont restées généralement bonnes. Elle a en outre continué de concevoir et de mettre en œuvre des projets à effet rapide pour répondre aux besoins urgents des populations locales, contribuer à étendre l'autorité de l'État et faire accepter sa présence. Conformément aux priorités définies par l'Armée libanaise lors de l'examen stratégique de la FINUL (voir [S/2017/202](#)), la Force a continué d'œuvrer, en étroite collaboration avec l'Armée libanaise, à l'établissement d'un centre de coopération civilo-militaire de l'Armée libanaise à Marjeyoun (secteur Est).

B. Dispositifs de sécurité et de liaison

26. À la mi-janvier, les Forces de défense israéliennes ont confirmé à la FINUL leur intention d'entreprendre ce qu'elles ont appelé des « travaux de génie à des fins défensives » dans plusieurs zones le long de la Ligne bleue. La FINUL leur a rappelé que de telles activités, en particulier si elles étaient menées dans la zone précédemment baptisée « no man's land » libanaise, pourraient susciter une forte réaction au Liban et a proposé que les deux parties se rencontrent pour examiner la question dans le cadre du mécanisme tripartite qu'elle préside. Ma Coordinatrice spéciale par intérim a insisté sur ce fait dans ses échanges avec les deux parties. À l'issue d'une réunion tripartite tenue le 5 février, les deux parties sont convenues de poursuivre leur collaboration avec la FINUL afin d'examiner ces questions litigieuses. Les Forces de défense israéliennes ont entamé leurs travaux au sud de la Ligne bleue, dans les zones hors du no man's land, le 7 février. La FINUL continue, en coordination avec ma Coordinatrice spéciale par intérim, à encourager toutes les parties à recourir aux canaux de liaison et de coordination existants pour maintenir le calme.

27. La FINUL a également présidé des réunions tripartites le 8 novembre et le 7 décembre. L'Armée libanaise s'est attardée, à chacune de ces occasions, sur le tort que causaient les violations de la résolution [1701 \(2006\)](#) et de la souveraineté libanaise par Israël et a souligné qu'il importait d'accomplir des progrès tangibles sur la voie d'un cessez-le-feu permanent. Les Forces de défense israéliennes ont souligné leur préoccupation concernant les activités de reconnaissance que le Hezbollah aurait menées le long de la Ligne Bleue. Elles ont également fait état d'incidents récurrents de jets de pierre et de violations de la Ligne bleue impliquant des fermiers et des bergers. Lors de chacune des trois réunions, les parties ont réaffirmé leur attachement à l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#), et notamment au respect de la Ligne

bleue et au maintien de la stabilité, et se sont dites prêtes à réfléchir aux moyens de parvenir à un cessez-le-feu permanent.

28. Outre le forum tripartite, la FINUL et les parties ont utilisé abondamment d'autres dispositifs de liaison et de coordination existants pour échanger des informations et éviter l'escalade des tensions entre l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes. Au début du mois de novembre, les mécanismes de liaison de la FINUL ont contribué à ce que la récolte saisonnière d'olives à Blida ait lieu sans incident. De même, grâce aux efforts de liaison et de coordination de la Force, la manifestation contre la Déclaration Balfour organisée à Maroun el-Ras les 2 et 3 novembre s'est déroulée sans heurts.

29. La FINUL s'est entretenue avec les dirigeants israéliens au sujet de la création d'un bureau de liaison à Tel Aviv (Israël). Israël n'a pas encore accepté cette proposition de la FINUL qui date de 2008.

30. Le marquage visible de la Ligne bleue a peu progressé. La plupart des points sur lesquels les parties se sont mises d'accord ont été marqués. Afin de promouvoir l'avancement du marquage, la FINUL, en étroite coordination avec sa Coordinatrice spéciale par intérim, a insisté sur son intérêt stratégique pour les parties, lors de débats bilatéraux et tripartites ; le marquage reste une activité importante pour le renforcement de la confiance.

31. Conformément aux recommandations issues du bilan stratégique de la FINUL réalisé en 2017 et à la résolution [2373 \(2017\)](#), et grâce au dialogue stratégique, le Gouvernement libanais, l'Armée libanaise et la FINUL ont mis au point, notamment dans le cadre d'un groupe d'experts conjoint, un concept de régiment modèle. Le 5 février, l'Armée libanaise a informé la Force qu'un régiment modèle avait été officiellement créé le 1^{er} février dans le secteur du sud du Litani et qu'il serait déployé une fois le personnel et les équipements nécessaires réunis.

32. La FINUL a poursuivi la mise en œuvre des recommandations issues du bilan stratégique, en réponse aux priorités stratégiques recensées (voir annexe III). Le Groupe d'intervention navale de la Force, qui a été réorganisé et comptait six navires au 1^{er} janvier, continue d'aider le Gouvernement à sécuriser les eaux territoriales libanaises. Conjointement avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban, la FINUL a encouragé la mise en œuvre intégrée et globale de la résolution [1701 \(2006\)](#), en particulier en aidant le Gouvernement libanais à accroître sa présence dans le sud du Liban ainsi que les capacités de l'Armée, notamment les moyens terrestres et militaires prioritaires de celle-ci et son déploiement dans le sud du Liban. La mission s'est également concentrée sur une série de mesures préventives visant à maintenir le calme le long de la Ligne bleue et dans la zone d'opérations.

33. Conformément à sa priorité stratégique, à savoir être prête à remplir sa mission de protection des civils exposés à une menace imminente de violences physiques, et comme suite au bilan stratégique, la FINUL a continué de former son personnel et, en décembre, elle a réalisé avec les partenaires humanitaires un exercice de plusieurs jours destiné à mettre à l'épreuve les procédures et protocoles de protection des civils.

C. Désarmement des groupes armés

34. Aucun progrès n'a été accompli concernant le désarmement des groupes armés. Le fait que le Hezbollah et d'autres groupes détiennent toujours des armes échappant au contrôle de l'État continue d'empêcher le Gouvernement libanais d'exercer pleinement sa souveraineté et son autorité sur son territoire. Le Hezbollah a continué de déclarer publiquement qu'il renforçait ses capacités militaires. Lors d'une entrevue

accordée le 3 janvier 2018, le Secrétaire général du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a souligné que le groupe travaillait nuit et jour en vue d'obtenir tous types d'armes qui lui permettraient de sortir victorieux de la prochaine guerre, si guerre il y avait. Le même jour, Nawaf Moussawi, député du Hezbollah, aurait averti que la prochaine guerre ne serait pas géographiquement limitée aux mêmes zones de confrontation qu'en 2006 et que la capacité de la résistance de lancer de vastes opérations territoriales était optimale. Selon la presse, Mohammad Raad, député du Hezbollah, aurait dit le 29 janvier que le parti était plus fort aujourd'hui et qu'il disposait de moyens qui pourraient détruire l'armée israélienne.

35. Le Gouvernement libanais a insisté sur l'importance de la souveraineté de l'État et de l'unité nationale auprès de l'Armée libanaise. Dans leur introduction au Plan de renforcement des capacités de l'Armée libanaise présenté le 12 février à Beyrouth, le Premier Ministre libanais a fait ressortir que l'Armée libanaise était la seule force légitime chargée de défendre l'État libanais et qu'il était nécessaire de consolider l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire et de refuser la présence de tous les acteurs non étatiques, tandis que le Président Michel Aoun a souligné que la stabilité interne du Liban était renforcée grâce au rôle actif de l'Armée libanaise, des Forces de sécurité intérieure, de la Direction générale de la sûreté générale, de la Direction générale de la sécurité de l'État et des douanes libanaises.

36. Comme l'ont rapporté les médias, le porte-parole des Forces de défense israéliennes a déclaré le 28 novembre que le Secrétaire général du Hezbollah Hassan Nasrallah serait une cible des Forces de défense lors de la prochaine guerre au Liban. Le 28 janvier, il a affirmé qu'au sud du Liban, une maison sur trois ou quatre était un quartier général, un poste, un dépôt d'armes ou une cachette du Hezbollah, et prévenu que les Forces de défense savaient comment les attaquer avec précision si nécessaire. Le 31 janvier, le Ministre israélien de la défense, Avigdor Lieberman, a averti que l'Armée libanaise et le Liban étaient assimilables au Hezbollah et qu'ils paieraient tous « le prix fort » en cas d'attaque contre Israël.

37. L'Armée libanaise et les forces de sécurité ont continué de procéder à des opérations antiterroristes et d'arrêter des individus suspectés d'appartenir à des groupes extrémistes ou de les appuyer. Entre le 1^{er} novembre et le 28 février, 122 arrestations liées au terrorisme ont été signalées, concernant notamment des individus soupçonnés d'être affiliés à l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL) et au Front el-Nosra ainsi que des suspects dans les affrontements d'Aabra en 2013, le bombardement de Haret Hreïk en 2014 et l'attaque terroriste de Bourj el-Brajné en 2015. Le 19 janvier, le Ministre de l'intérieur a déclaré que les forces de sécurité avaient déjoué un complot terroriste lié à l'EIL qui ciblait des lieux de culte et des bâtiments publics pendant la période des fêtes. Le 4 février, un militant présumé de l'EIL et un soldat de l'Armée libanaise ont été tués et six personnes blessées lors d'une descente à Tripoli, dans le Liban-Nord.

38. Les affrontements armés signalés dans l'ensemble du Liban ont démontré qu'il y avait encore sur le territoire des armes échappant au contrôle de l'État, ce qui constitue une menace pour la stabilité. Le 11 novembre, un soldat de l'Armée libanaise a été tué et quatre autres blessés lors de raids menés contre des bandes criminelles à Baalbek. Le 10 décembre, un soldat de l'Armée libanaise a été blessé par des hommes armés non identifiés à Baalbek. À plusieurs reprises, des différends personnels ont dégénéré en tirs, notamment à Baalbek, à Dinniyé et à Tripoli.

39. La situation en matière de sécurité dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban est restée généralement stable, à l'exception d'affrontements dans le camp d'Aïn el-Héloué entre des groupes extrémistes et la force de sécurité palestinienne mixte et de quelques différends personnels. Quatre personnes ont été tuées et 11 blessées. Plusieurs membres de groupes extrémistes ont quitté le camp ou se sont rendus aux autorités

libanaises. Le 3 janvier, il a été signalé que Bilal Bader, chef d'un groupe extrémiste impliqué dans de nombreux affrontements, avait fui vers la République arabe syrienne. Des violences sporadiques ont par ailleurs éclaté dans le camp de Beddaoui. Le 4 mars, un différend personnel a fait deux morts dans le camp de Rachidiyé.

40. Le 14 janvier, l'explosion d'un véhicule piégé a blessé un membre du Hamas à Saïda. À l'issue d'une enquête, le Ministre libanais de l'intérieur a annoncé le 26 janvier qu'un suspect avait avoué être l'auteur de l'attaque. Le suspect a également déclaré qu'il était aux ordres des services de renseignement israéliens, une accusation qu'Israël a démentie.

41. Aucun progrès n'a été accompli dans le démantèlement des bases militaires tenues par le Front populaire de libération de la Palestine – Commandement général et du Fatah-Intifada, qui continuent de compromettre la souveraineté du Liban et d'entraver les capacités de l'État de surveiller et de contrôler véritablement certaines parties de la frontière.

D. Embargo sur les armes et contrôle des frontières

42. Dans une lettre adressée au Conseil de sécurité et à moi-même le 28 novembre (S/2017/1000), le Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU a mis en garde contre « l'intention de l'Iran de continuer d'armer le Hezbollah [...] et de prendre des mesures à cette fin » et contre l'accumulation d'armes par le Hezbollah qui devrait suivre, y compris parmi les civils. Dans une lettre datée du 5 décembre et adressée au Conseil de sécurité et à moi-même (S/2017/1019), le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'ONU a accusé Israël d'avoir lancé « des accusations fallacieuses et sans fondement ». Le 2 décembre et le 9 janvier, les médias ont rapporté qu'Israël avait mené des frappes contre des cibles en République arabe syrienne en traversant l'espace aérien libanais. Le 28 janvier, le porte-parole des Forces de défense israéliennes a assimilé le Liban à une « grande usine de fabrication de missiles », dans le contexte de la « mainmise toujours plus grande de l'Iran ».

43. Des rumeurs persistantes continuent d'être formulées au sujet de transferts d'armes au Hezbollah et suscitent de vives préoccupations. Même si l'ONU les prend au sérieux, elle n'est pas en mesure de les corroborer de façon indépendante.

44. Des informations faisant état de la participation du Hezbollah aux combats en République arabe syrienne ont continué de circuler. En outre, plusieurs ressortissants libanais auraient continué de combattre aux côtés de groupes armés non étatiques en République arabe syrienne.

45. À la suite d'opérations menées en août et septembre 2017 afin d'expulser des militants, l'Armée libanaise a renforcé son déploiement le long de la frontière avec la République arabe syrienne, notamment par l'intermédiaire de ses régiments terrestres frontaliers. Le nombre de tirs effectués depuis la République arabe syrienne vers le Liban a fortement baissé. La plupart des incidents à la frontière impliquaient des trafiquants. Le 16 janvier, l'Armée libanaise a effectué une descente dans un camp sauvage de réfugiés syriens à Ersal et arrêté plus de 20 ressortissants syriens suspectés de liens avec des groupes terroristes et de trafic d'armes. Le 30 janvier, elle a arrêté 23 ressortissants syriens et saisi des armes lors d'une autre descente dans d'autres camps sauvages à Ersal. Sept personnes ont été accusées d'entretenir des liens avec des groupes terroristes et des trafiquants d'armes. Le 14 décembre, les autorités libanaises et syriennes ont rouvert le poste frontière de Qaa-Joussié, faisant ainsi passer à cinq le nombre total de points de passage ouverts entre les deux pays.

46. Quelques initiatives locales visant à encourager les réfugiés syriens à retourner chez eux ont été organisées, notamment par le comité de réconciliation créé par le

Gouvernement syrien à Beït Jinn, de l'autre côté de la frontière avec Chebaa, dans le sud du Liban. Ni le Gouvernement libanais ni l'ONU n'ont pris part à ces initiatives. Alors qu'ils essayaient de pénétrer en territoire libanais via un itinéraire de contrebande le 19 janvier, 16 Syriens (13 femmes et trois hommes), dont cinq enfants, sont morts de froid.

E. Mines terrestres et bombes à sous-munitions

47. Six équipes de déminage de la FINUL ont déminé 1 587 m² de terrain et détruit 384 mines antipersonnel dans la zone d'opérations de la Force. Le Service de la lutte antimines a effectué 35 visites d'assurance-qualité et dispensé à 130 membres du personnel des Nations Unies trois séances de formation et de sensibilisation à la sécurité. Le Centre libanais de lutte antimines, en collaboration avec les composantes Affaires civiles et Militaire de la FINUL, a organisé sept actions de sensibilisation aux dangers des mines à l'intention de plus de 690 enfants.

48. Trois accidents liés à des mines terrestres et à des engins non explosés, dont l'un a causé la mort d'un garçon de 13 ans, ont été enregistrés dans la zone d'opérations de la FINUL. Le 9 janvier, le Gouvernement libanais a écrit au Conseil de sécurité pour condamner ces accidents. L'Armée libanaise a continué d'enlever les mines et engins explosifs laissés par les militants dans la zone frontalière de l'est du Liban.

F. Tracé des frontières

49. Aucun progrès n'a été accompli concernant le tracé ou la démarcation de la frontière entre le Liban et la République arabe syrienne. Israël et la République arabe syrienne n'ont toujours pas répondu à la proposition de définition provisoire de la zone des fermes de Chebaa figurant dans mon rapport du 30 octobre 2007 sur l'application de la résolution 1701 (2006) (S/2007/641).

50. Le 14 décembre, le Cabinet du Liban a accordé des licences d'exploration pétrolière et gazière offshore à un consortium de trois compagnies pétrolières internationales. La zone maritime concernée comprend le bloc 9 qui est situé dans des eaux revendiquées par le Liban et par Israël. Dans une note verbale qu'il m'a adressée le 21 décembre, le Représentant permanent d'Israël auprès de l'ONU a appelé le Gouvernement libanais à cesser toute action qui violerait les droits souverains d'Israël. Dans une note verbale qu'il m'a adressée le 26 janvier, la Représentante permanente du Liban a transmis la position de son gouvernement, à savoir que le Liban n'hésiterait pas à se prévaloir de son droit naturel de légitime défense si une agression armée était commise contre les activités économiques qu'il mène dans ses zones maritimes. Le 29 janvier, le Ministre libanais de l'énergie et de l'eau a signé des contrats d'exploration et de production, ce qui a donné lieu à des discours hostiles. Le 31 janvier, le Ministre israélien de la défense a qualifié cet acte de provocateur et réaffirmé qu'Israël revendiquait le bloc 9. Le même jour, le Premier Ministre libanais a déclaré que le Gouvernement se tournerait vers les organes internationaux compétents afin de faire valoir le droit du Liban d'exercer un contrôle sur ses territoires maritimes. Le 1^{er} février, le Président libanais a mis en garde contre tout complot à l'encontre du Liban, promettant de contrer les revendications israéliennes par des recours diplomatiques et affirmant le droit du Liban de défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale par tous les moyens possibles.

G. Stabilité politique et institutionnelle

51. Le Premier Ministre Hariri est retourné au Liban le 21 novembre et a retiré sa démission le lendemain. Le 29 novembre, le Président Aoun a confirmé que le Premier Ministre Hariri reprendrait la tête du Gouvernement. Le 5 décembre, le Conseil des ministres a publié une déclaration, dans laquelle il a confirmé son attachement aux engagements pris dans sa déclaration ministérielle du 28 décembre 2016, selon laquelle le Liban devait se tenir à l'écart des conflits régionaux et des affaires internes des pays arabes, et réaffirmé sa volonté d'appliquer la résolution [1701 \(2006\)](#), les Accords de Taëf et la Charte de la Ligue des États arabes. Depuis, le Gouvernement et le Parlement ont repris leur activité.

52. Le 8 décembre, le Groupe international d'appui au Liban a organisé une réunion de haut niveau à Paris. Dans sa déclaration conjointe, il a salué le retour du Premier Ministre à Beyrouth, indiqué qu'il « suivrait de près la mise en œuvre des décisions du Conseil [des ministres] [notamment de dissocier le Liban de tout conflit ou guerre de la région et des affaires internes des pays arabes] par toutes les parties libanaises » et appelé « toutes les parties libanaises à mettre en œuvre cette politique concrète de dissociation et de non-ingérence dans les conflits externes, qui est une priorité importante énoncée dans de précédentes déclarations et notamment dans la Déclaration de Baabda de 2012 ». Le Groupe a réaffirmé la nécessité de mettre en œuvre et de respecter pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions [1559 \(2004\)](#) et [1701 \(2006\)](#). Le Conseil de sécurité a insisté sur ces points dans son communiqué de presse du 19 décembre sur la situation au Liban (SC/13130).

53. Dans la déclaration qu'il a faite à Paris, le Premier Ministre libanais a affirmé que la politique de dissociation permettrait au Liban de préserver son unité nationale tout en respectant le consensus arabe. Il a en outre confirmé que le Gouvernement libanais continuerait de s'efforcer d'entretenir les meilleures relations possibles avec les pays arabes et la communauté internationale en ce qui concerne les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution [1701 \(2006\)](#). Le 23 février, le Président Aoun a souligné que le Liban respectait la politique de dissociation.

54. Le Groupe international d'appui au Liban a demandé à toutes les parties libanaises de reprendre les discussions en vue de parvenir à un consensus en ce qui concerne la stratégie de défense nationale et a accueilli avec satisfaction la déclaration du Président Aoun du 6 décembre, dans laquelle celui-ci a souligné que cette stratégie était une question sur laquelle il était possible de trouver un terrain d'entente par le dialogue.

55. Dans sa déclaration conjointe du 8 décembre, le Groupe international d'appui au Liban a en outre invité la communauté internationale à poursuivre, à coordonner et à intensifier son soutien à l'Armée libanaise et à toutes les institutions de sécurité de l'État, qui sont d'une importance essentielle pour la souveraineté et l'unité du pays. Une réunion ministérielle sur le soutien apporté aux forces de sécurité libanaises doit avoir lieu le 15 mars à Rome, sous les auspices du Groupe international d'appui. En préparation de la conférence, les plans stratégiques quinquennaux de l'Armée libanaise et des Forces de sécurité intérieure ont été approuvés par le Conseil supérieur de défense libanais le 19 janvier et présentés à la communauté internationale à Beyrouth le 12 février.

56. Les préparatifs des élections législatives se poursuivent. Le 4 janvier, le Cabinet a approuvé un budget électoral modifié de 33 millions de dollars. Le 22 janvier, le Président et le Premier Ministre ont signé un décret fixant la date des élections au 6 mai. Le vote à l'étranger doit avoir lieu les 27 et 29 avril. Le 1^{er} février, le Ministère de l'intérieur a publié la liste électorale initiale pour examen. Le 5 février,

l'inscription des candidats a commencé. Le déploiement d'observateurs locaux et internationaux est en cours de préparation. L'ONU continue d'apporter son assistance technique au Ministère de l'intérieur dans le cadre du processus électoral et de promouvoir la participation des femmes aux élections législatives.

57. Entre le 29 janvier et le 2 février, des tensions politiques entre parties adverses ont dégénéré en violence de rue. Le calme est revenu à la suite d'un appel conjoint des dirigeants politiques.

58. Le 20 décembre, le Premier Ministre libanais a présenté la stratégie nationale de prévention de l'extrémisme violent à des représentants du Gouvernement, du corps diplomatique et de l'ONU. Cette stratégie, élaborée par les 29 ministères, doit encore être approuvée par le Conseil des ministres.

59. Le Gouvernement met la dernière main à son plan d'investissement en capital qu'il présentera à la Conférence économique pour le développement par les réformes et avec les entreprises (Conférence CEDRE) qui se tiendra le 6 avril à Paris. Il cherche à financer ce plan de 16 milliards de dollars des États-Unis qui vise à stimuler la croissance, l'emploi et la création d'infrastructures, par des partenariats public-privé, des prêts à des conditions libérales et l'aide bilatérale. Les donateurs et les institutions financières ont demandé au Gouvernement d'adopter des réformes structurelles et sectorielles ainsi que des mesures budgétaires complémentaires.

60. Pour ce qui est des incidences du conflit en République arabe syrienne, au 31 janvier, 995 512 réfugiés syriens étaient enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Les nouveaux enregistrements de réfugiés syriens par le HCR sont suspendus par le Gouvernement depuis 2015. La diminution du nombre de réfugiés syriens enregistrés est principalement due à des décès, à des mouvements secondaires, à la réinstallation et à un petit nombre de retours spontanés en République arabe syrienne.

61. Pour aider le Liban à faire face à cette situation, la communauté internationale lui a alloué 1,68 milliard de dollars en 2017, dont 1,37 milliard ont été décaissés ou engagés la même année, y compris 1,24 milliard de dollars octroyés à des organismes des Nations Unies et à des organisations non gouvernementales dans le cadre du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour l'année 2017, ce qui représente au total 45 % des fonds demandés.

62. Le 1^{er} février, dans le cadre du lancement du Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban pour 2018, le Gouvernement et l'ONU ont demandé 2,68 milliards de dollars pour soutenir 2,8 millions de personnes grâce à l'aide humanitaire et à des investissements dans les infrastructures publiques, les services et l'économie locale du pays. À cette occasion, le Premier Ministre Hariri a réaffirmé qu'il n'y aurait pas de retours forcés de réfugiés syriens.

63. Selon les résultats définitifs de l'évaluation de la vulnérabilité des réfugiés syriens, une enquête socioéconomique menée par le HCR, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 76 % des ménages vivent sous le seuil de pauvreté (contre 71 % en 2016) et 58 % dans l'extrême pauvreté (contre 53 % en 2016). Preuve de cette vulnérabilité croissante, un réfugié syrien s'est immolé par le feu le 10 janvier dans un complexe des Nations Unies situé au Liban-Nord.

64. Les autorités locales continuent de faire part de la lassitude de la communauté d'accueil. La concurrence pour les emplois a été citée comme une source de tensions entre la communauté d'accueil et les réfugiés. Au cours du dernier trimestre de 2017, de plus en plus de municipalités ont menacé d'instaurer des couvre-feux ou d'expulser les réfugiés ou ont pris des mesures dans ce sens, invoquant l'insuffisance de l'appui

reçu, les questions de sécurité et les préoccupations économiques. Outre le problème du logement, les familles de réfugiés expulsés ont eu des difficultés à accéder aux services de base, à l'éducation et aux moyens de subsistance.

65. Plusieurs manifestations ont été organisées, notamment en réaction à l'annonce faite par les États-Unis le 6 décembre sur Jérusalem, annonce qui a été largement condamnée par les politiciens libanais. Quarante-trois personnes ont été blessées et 10 autres ont été placées en détention lors des affrontements entre des manifestants et les forces de sécurité à proximité de l'ambassade des États-Unis à Beyrouth le 10 décembre.

66. Les tensions, en particulier parmi les réfugiés palestiniens, se sont accentuées lorsque les États-Unis ont annoncé qu'ils suspendaient leur contribution à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Celui-ci a adopté des mesures d'urgence supplémentaires pour pouvoir continuer temporairement de fournir des services dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la sécurité sociale et aux fins de l'amélioration des camps au Liban. Il aura toutefois besoin d'un appui financier supplémentaire pour poursuivre ses opérations à court terme.

III. Sécurité et sûreté de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

67. La FINUL a constamment révisé ses plans de sécurité et d'atténuation des risques en fonction des menaces contre la sécurité, en étroite coordination avec les autorités libanaises. Dans la région d'Arqoub (secteur Est), les déplacements du personnel des Nations Unies sont restés soumis à des mesures de sécurité strictes, notamment des escortes armées. La présence présumée d'éléments extrémistes dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aïn el-Héloué, situé à Saida, le long de l'itinéraire principal de ravitaillement reliant la zone d'opérations de la FINUL à Beyrouth, continue de poser un problème sur le plan de la sécurité et pourrait avoir une incidence sur les déplacements de la Force dans la ville. Les institutions de sécurité libanaises maintiennent une forte présence dans les zones environnantes.

68. Le 29 décembre, la FINUL a découvert que 2 240 cartouches de munitions d'armes légères avaient été volées dans un véhicule blindé de transport de troupes qui se trouvait à l'intérieur d'une position des Nations Unies, située à proximité de Haris (secteur Ouest). La FINUL a immédiatement mené une enquête qui lui a permis de récupérer 200 cartouches de munitions à proximité de la position. Le 30 décembre, la Direction générale de la sécurité de l'État et l'Armée libanaise ont saisi les munitions restantes, à l'exception de 26 cartouches ; celles-ci étaient détenues par huit locaux qui avaient l'intention de les vendre. Six des huit suspects ont été placés sous contrôle judiciaire car ils étaient mineurs et les deux adultes sont toujours en détention. Une fois l'enquête policière achevée, le Procureur militaire a renvoyé l'affaire à un juge d'instruction.

69. Comme suite à une enquête interne, le chef de mission et commandant de la Force a ordonné que toutes les installations de la FINUL soient inspectées pour veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité du personnel et des locaux, ainsi que le stockage en toute sécurité des armes et des munitions, conformément aux normes, règles et règlements de l'Organisation. La FINUL reste en contact étroit avec les autorités libanaises alors que l'enquête se poursuit. Conformément aux procédures de l'ONU, elle a mis en place une commission d'enquête.

70. La FINUL a continué de suivre les actions intentées devant les tribunaux militaires libanais contre des personnes accusées d'avoir planifié ou perpétré de graves attaques contre elle. Le Tribunal militaire permanent a tenu deux audiences le 16 janvier, l'une concernant l'attentat commis en 2007 contre des soldats de la paix espagnols et l'autre concernant l'affaire de la tentative d'acte terroriste, dont la procédure a débuté en janvier 2014. La prochaine audience est prévue le 10 avril dans les deux cas. S'agissant d'une affaire de tentative d'attentat grave contre la FINUL en 2008, dans le cadre de laquelle un des quatre auteurs condamnés a interjeté appel, une audience de la Cour d'appel militaire s'est tenue le 6 février et la prochaine est prévue le 21 juin. Les trois enquêtes concernant les graves attaques commises contre la FINUL les 27 mai, 26 juillet et 9 décembre 2011 se poursuivent, le juge d'instruction ayant délivré de nouvelles ordonnances judiciaires. En ce qui concerne l'homicide de 1980, où deux soldats de la paix irlandais ont été abattus et un soldat a été blessé, l'audience finale du Tribunal militaire permanent s'est tenue le 9 janvier, mais celui-ci a reporté au 27 mars la décision de prononcer la peine ou de rouvrir le dossier pour complément d'enquête.

IV. Déploiement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban

71. Au 22 février, la FINUL était composée de 10 506 militaires, dont 411 femmes, soit 4 % de la Force, provenant de 41 pays fournisseurs de contingents, de 238 agents recrutés sur le plan international, dont 78 femmes, et de 580 agents civils recrutés sur le plan national, dont 150 femmes. Le Groupe d'intervention navale comprenait 5 corvettes, 1 frégate, 1 hélicoptère et 752 membres du personnel militaire de la Force, dont 23 femmes. En outre, 56 observateurs militaires de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve, dont six femmes, sont rattachés au Groupe d'observateurs au Liban, placé sous le contrôle opérationnel de la Force.

V. Déontologie et discipline

72. La FINUL et le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le Liban n'ont reçu aucune allégation d'exploitation et d'atteintes sexuelles pendant la période considérée. Tous deux ont continué d'appliquer les mesures de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles existantes. L'ONU continue d'œuvrer pour que tous les membres du personnel puissent signaler tout cas qui pourrait se présenter. Conformément à la stratégie de communication de la FINUL, le personnel de la Force et la population locale ont été informés des normes de conduite attendues du personnel des Nations Unies et de la procédure à suivre pour signaler toute faute, en particulier en cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Le réseau de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles de l'équipe de pays des Nations Unies au Liban a continué d'enrichir ses protocoles d'échange d'informations et de partager ses bonnes pratiques.

VI. Observations

73. Les crises qui sévissent dans la région continuent de menacer la stabilité du Liban. La démission du Premier Ministre, Saad Hariri, sur laquelle il est ensuite revenu, illustre la fragilité de la situation. La réunion du Groupe international d'appui au Liban tenue à Paris le 8 décembre a été une occasion appréciable de réaffirmer le soutien de la communauté internationale à la stabilité, à la sécurité et à la souveraineté du Liban. Je m'associe au Groupe international pour demander que toutes les parties

libanaises prennent des mesures concrètes en vue d'appliquer la politique de dissociation, conformément à la Déclaration de Baabda de 2012, et que tous les États et organisations œuvrent en faveur de la stabilité et de la sécurité du pays, dans le plein respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale.

74. En cette période marquée par des tensions régionales persistantes, je prends acte de la déclaration du Premier Ministre en date du 22 novembre, dans laquelle celui-ci a affirmé qu'il était indispensable de se dissocier des guerres extérieures pour garantir la protection du Liban. Les visites non autorisées de membres de milices étrangères au Sud-Liban fragilisent l'autorité de l'État et sont contraires à l'esprit de la dissociation.

75. Je demande une nouvelle fois à toutes les parties libanaises et à tous les ressortissants du pays de cesser toute participation au conflit syrien. Je prends note de la réduction sensible du nombre de bombardements d'artillerie, de tirs, d'incursions et d'attaques visant les zones frontalières libanaises depuis la République arabe syrienne, mais je continue toutefois de condamner les mouvements de combattants et de matériel de guerre à travers la frontière libano-syrienne, qui constituent une violation de la résolution 1701 (2006). L'absence de délimitation et de démarcation de cette frontière ne saurait justifier qu'une quelconque partie porte atteinte à la souveraineté du Liban. Je demande donc à toutes les parties concernées de mettre fin aux violations de la frontière et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du pays.

76. L'Armée libanaise continue de démontrer qu'elle joue un rôle essentiel pour ce qui est d'étendre l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire libanais, de défendre la souveraineté du pays et son intégrité territoriale et de se porter garante de la sécurité du Liban. J'engage les services de sécurité libanais à poursuivre leur coopération, qui a contribué de manière déterminante aux progrès récemment accomplis sur le plan de la sécurité, notamment en matière de lutte contre la menace terroriste.

77. La détention d'armes non autorisées par le Hezbollah demeure très préoccupante et doit être condamnée. La présence de ces armes et les propos menaçants tenus de part et d'autre accentuent la menace de dérapage pouvant dégénérer en conflit. J'engage les parties à faire preuve de retenue en toutes circonstances. Conformément à la résolution 1701 (2006), j'invite le Gouvernement libanais à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour assurer l'application intégrale des dispositions pertinentes des Accords de Taëf et des résolutions 1559 (2004) et 1680 (2006) qui exigent le désarmement de tous les groupes armés au Liban, afin que, conformément à la décision du Gouvernement libanais du 27 juillet 2006, seul l'État libanais soit autorisé à détenir des armes et à exercer son autorité au Liban.

78. J'accueille avec satisfaction la déclaration du Président libanais, Michel Aoun, en date du 6 décembre, dans laquelle celui-ci a reconnu qu'il importait d'établir un dialogue en vue d'élaborer une stratégie de défense nationale permettant de renforcer la stabilité et l'unité du Liban. J'invite les autorités libanaises à renouer le dialogue national, l'objectif étant de définir une stratégie de défense nationale qui réglerait la question de la présence d'individus et de groupes armés échappant au contrôle de l'État. L'Armée libanaise est la seule force légitime autorisée à défendre la sécurité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Les décisions antérieures issues du dialogue national devraient être mises en œuvre, en particulier celles qui ont trait au désarmement des groupes non libanais et au démantèlement des bases militaires du Front populaire de libération de la Palestine-Commandement général et du Fatah-Intifada.

79. L'adhésion de toutes les parties à la résolution 1701 (2006) est essentielle pour assurer la stabilité du Liban et de la région, et je constate avec satisfaction que le

Premier Ministre a réaffirmé son engagement à cet égard. Toutefois, je demeure préoccupé par le fait que le Liban et Israël n'appliquent pas la résolution dans son intégralité et manquent à leurs obligations, ce qui accroît le risque de tensions, voire d'escalade des hostilités. J'engage les deux parties à redoubler d'efforts pour se conformer pleinement aux prescriptions de ladite résolution afin d'œuvrer dans le sens de la stabilité et de la prévention des conflits. Il importe au plus haut point que le Liban et Israël maintiennent leur adhésion à la résolution 1701 (2006).

80. La FINUL continue de s'acquitter de son mandat, qui consiste à aider les autorités libanaises à établir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone d'exclusion de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés dans la zone par le Gouvernement libanais et la FINUL elle-même. Le calme relatif observé le long de la Ligne bleue au cours de la période considérée ne doit pas être tenu pour acquis. Les discussions récentes sur les travaux de construction menés par Israël dans des zones au sujet desquelles le Liban avait émis des réserves montrent que la situation demeure fragile. Elles témoignent également de la nécessité de progresser vers un cessez-le-feu permanent, comme le prévoit la résolution 1701 (2006), afin de prévenir les conflits et de faire en sorte que cette situation de calme offre les conditions d'une stabilité et d'une sécurité durables aux populations vivant de part et d'autre de la Ligne bleue. Dans l'intervalle, il est essentiel que les deux parties s'abstiennent de toute mesure unilatérale susceptible d'accroître la méfiance et d'entraîner des erreurs d'appréciation. Je demande aux deux parties de recourir aux mécanismes de liaison et de coordination de la FINUL. Les échanges ouverts et constructifs qui ont eu lieu au forum tripartite, notamment sur les manquements de longue date à l'application de la résolution 1701 (2006), témoignent de la bonne volonté des parties et de la confiance qu'elles accordent à la FINUL et aux mécanismes de liaison et de coordination. Ma Coordonnatrice spéciale par intérim pour le Liban poursuivra ses missions de bons offices et, en collaboration avec le Chef de la FINUL et Commandant de la force, continuera d'étudier les possibilités d'instaurer des mesures de confiance.

81. Je suis préoccupé par le recours à des discours belliqueux, en particulier dans le contexte du différend qui oppose le Liban à Israël sur la question des zones économiques exclusives des deux États. J'exhorte les deux parties à s'abstenir de toute mesure unilatérale susceptible d'entraîner une escalade des tensions et de déstabiliser le Liban et la région. Ma Coordonnatrice spéciale par intérim continuera de collaborer avec les parties pour chercher les moyens d'apaiser les tensions et, si possible, de progresser sur cette question. J'engage les deux parties à faire en sorte de limiter au maximum les risques en matière de sécurité et de tirer parti des possibilités qu'offre l'exploitation mutuellement bénéfique des ressources maritimes en pétrole et en gaz à l'appui du renforcement de la confiance.

82. Je demeure préoccupé par la poursuite des survols du territoire libanais par Israël. Les Forces de défense israéliennes continuent d'occuper le nord du village de Ghajar et une zone adjacente située au nord de la Ligne bleue. Il s'agit là de violations évidentes de la résolution 1701 (2006). Je réitère ma condamnation de toute violation de la souveraineté libanaise et demande une nouvelle fois à Israël de cesser de violer l'espace aérien libanais et de se retirer de la partie nord du village de Ghajar et de la zone adjacente située au nord de la Ligne bleue.

83. Une coopération plus étroite entre la FINUL et l'Armée libanaise sera déterminante pour faire progresser le dialogue stratégique et favoriser l'adoption de mesures permettant d'assurer la mise en œuvre des résolutions 1701 (2006) et 2373 (2017). Le déploiement d'un régiment modèle au Sud-Liban ainsi que la décision du Gouvernement de renforcer les contingents de l'Armée libanaise au sud du Litani témoignent de la volonté de l'État d'étendre son autorité.

84. Je me félicite des progrès accomplis par le Gouvernement libanais dans la préparation de la réunion ministérielle qui se tiendra à Rome sous les auspices du Groupe international d'appui au Liban. L'engagement du Liban en faveur de l'application des résolutions 1701 (2006) et 2373 (2017) et la responsabilité et l'indépendance de l'Armée libanaise demeurent indispensables au maintien et au renforcement de l'appui que les partenaires internationaux apportent aux institutions chargées de la sécurité. J'attends avec intérêt de coprésider avec l'Italie la réunion organisée le 15 mars à Rome sous les auspices du Groupe international d'appui en vue de soutenir l'Armée libanaise et les institutions chargées de la sécurité.

85. Je me félicite des mesures énergiques qu'a prises la FINUL pour appliquer la résolution 2373 (2017), notamment en augmentant la cadence de ses opérations et en renforçant la visibilité et l'efficacité de ses activités. Ce processus se poursuit et de nouveaux ajustements sont à l'étude. L'attention particulière qu'accorde la FINUL à la prévention demeure essentielle pour maintenir la cessation des hostilités. Le Département des opérations de maintien de la paix et la FINUL ont également pris des mesures visant à transmettre sans tarder au Conseil de sécurité des informations concrètes et détaillées sur les violations de la résolution 1701 (2006). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Jean-Pierre Lacroix, a visité la FINUL et rencontré des responsables libanais et israéliens à la fin de février, afin notamment d'examiner l'application des dispositions des résolutions 1701 (2006) et 2373 (2017). À cet égard, le Secrétariat maintiendra des contacts étroits avec les parties, les membres du Conseil et les pays fournisseurs de contingents.

86. Je me félicite des progrès réguliers accomplis par la FINUL dans la mise en œuvre des recommandations issues du bilan stratégique et l'encourage à poursuivre ses efforts, notamment en ce qui concerne les priorités définies dans le cadre du bilan.

87. Je me réjouis de la volonté politique dont font preuve les autorités et de leur détermination à organiser des élections législatives le 6 mai, les premières depuis 2009. Le renouvellement du mandat du Parlement est une étape décisive pour rétablir le fonctionnement des institutions et veiller à ce que leurs membres rendent des comptes au peuple libanais dans le respect de la tradition démocratique du pays. Il importe de maintenir la confiance à l'égard du processus électoral. J'encourage les partis politiques à accroître la représentation des femmes dans la vie politique libanaise et à inscrire des femmes qualifiées sur leurs listes électorales. Au cours de la période électorale, je demande à tous les dirigeants politiques de préserver le calme, de tenir des propos mesurés, de protéger la liberté d'expression des citoyens et d'assurer le respect des Accords de Taëf et de la Constitution libanaise. La tenue d'élections pacifiques, crédibles, transparentes et ouvertes à tous est importante pour la stabilité du pays.

88. La crise financière la plus grave qu'ait connue l'UNRWA en 70 ans d'existence risque de compromettre sa capacité de fournir des services essentiels aux réfugiés de Palestine présents au Liban, lesquels sont extrêmement vulnérables dans un contexte marqué par la surcharge des services publics libanais. Les activités que mène l'UNRWA dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban sont importantes pour la stabilité et le progrès socioéconomique. Je souhaite exprimer ma reconnaissance aux États Membres qui ont anticipé le versement de leurs contributions annuelles pour permettre à l'UNRWA de poursuivre ses activités au Liban à court terme, et j'espère que de nouveaux engagements financiers substantiels seront annoncés lors de la conférence ministérielle qui se tiendra à Rome le 15 mars.

89. Le récent décès de réfugiés dans des circonstances tragiques témoigne du désespoir des populations en quête de sécurité et nous rappelle que la situation demeure instable en République arabe syrienne. Je rends hommage à la générosité et à l'hospitalité dont font preuve les autorités et le peuple libanais en accueillant des

réfugiés syriens, et je me félicite des récentes déclarations du Premier Ministre, qui a assuré qu'il serait procédé au rapatriement des réfugiés dans le respect des normes internationales et sous les auspices de l'ONU. Tant que les conditions nécessaires à un rapatriement sûr, digne, librement consenti et conforme aux normes internationales, notamment le principe de non-refoulement, ne seront pas réunies en République arabe syrienne, les partenaires internationaux devront redoubler d'efforts pour offrir protection et hospitalité aux réfugiés. Les résultats d'une récente étude menée par le HCR montrent que les réfugiés souhaitent avant tout rentrer chez eux. La protection et la dignité des réfugiés présents au Liban doivent être garanties tant que des solutions durables à leur situation n'auront pas été trouvées en dehors du Liban.

90. À cet égard, il sera essentiel de maintenir l'aide internationale en faveur des réfugiés et des communautés d'accueil. Il importe également d'accroître l'appui au Plan de gestion des répercussions de la crise syrienne au Liban et de renforcer la prévisibilité du financement du Plan pour 2018 et au-delà. Je tiens en outre à réaffirmer l'importance de fournir au Liban un appui pluriannuel souple et prévisible et d'assurer le versement rapide des fonds, conformément aux engagements pris à la Conférence de soutien à la Syrie et à la région tenue à Londres en février 2016 et à la Conférence de Bruxelles sur l'aide à apporter pour l'avenir de la Syrie et des pays de la région tenue en avril 2017. Je compte sur les donateurs pour prendre de solides engagements pluriannuels en mettant davantage l'accent sur le financement du développement.

91. J'attends également avec intérêt la mise en œuvre de réformes structurelles et sectorielles, qui revêtent une importance critique pour la croissance économique et la création d'emplois. À cet égard, je salue les préparatifs en cours de la Conférence CEDRE, qui se tiendra le 6 avril à Paris, notamment l'élaboration du plan d'investissement en capital.

92. Je demande instamment à tous les acteurs libanais de préserver l'esprit d'unité et de défense de l'intérêt public qui a caractérisé la période ayant fait suite au retour du Premier Ministre. Il est crucial de maintenir le calme le long de la Ligne bleue pour prévenir tout incident susceptible d'entraîner une reprise du conflit et de compromettre les progrès accomplis sur la voie de la stabilité et de la prospérité. J'engage tous les acteurs libanais, israéliens et régionaux à instaurer un climat propice à l'apaisement. Je réitère l'engagement indéfectible de l'ONU en faveur du Liban et je remercie la communauté internationale de son appui constant et consensuel dans ce domaine.

93. J'exprime également ma sincère reconnaissance à tous les pays qui fournissent du personnel militaire et du matériel à la FINUL et au Groupe d'observateurs au Liban. Je félicite la Coordinatrice spéciale par intérim des Nations Unies pour le Liban, Pernille Kardel, et le Chef et Commandant de la FINUL, le Général de division Michael Beary, pour leur esprit de décision, ainsi que le personnel civil et militaire de la FINUL et le personnel du Bureau de la Coordinatrice spéciale pour leur travail infatigable.

Annexe I

Cas de port d'armes non autorisées recensés par la Force intérimaire des Nations Unies au Liban entre le 7 novembre et le 19 février

La FINUL a recensé 442 cas de port d'armes non autorisées dans la zone d'opérations, en violation de la résolution [1701 \(2006\)](#). Dans l'immense majorité des cas (439), il s'agissait de civils munis d'armes de chasse, repérés principalement dans les environs de Yaroun (secteur Ouest), et de Bastra, de Blida, de Meïs el-Jabal et de Sarda (secteur Est), près de la Ligne bleue. En sus de ces armes de chasse, la Force a recensé les cas de port d'armes non autorisées suivants :

1. Le 12 novembre, un individu a tiré plusieurs coups de pistolet en l'air près de Beït Lif (secteur Ouest).
2. Le 23 novembre, deux hommes équipés de fusils-mitrailleurs ont été vus à proximité d'une cérémonie funéraire près de Bint Jbeïl (secteur Ouest).
3. Le 8 décembre, deux individus ont tiré 10 coups de feu en l'air depuis un véhicule civil près de Markaba (secteur Est).

Annexe II

Restrictions à la liberté de circulation du personnel de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban recensées entre le 7 novembre et le 19 février

1. Le 17 novembre, dans les environs de Marjeyoun (secteur Est), une patrouille de la FINUL a dû rentrer à la base après avoir négocié sans succès avec un soldat de l'Armée libanaise qui affirmait qu'une partie de l'itinéraire que la Force prévoyait d'emprunter se trouvait en dehors de sa zone d'opérations et devait faire l'objet d'une autorisation préalable. L'Armée libanaise a ensuite expliqué qu'il s'agissait d'un malentendu, et les patrouilles ont pu emprunter cet itinéraire le lendemain.

2. Le 21 novembre, deux hommes motorisés ont arrêté une patrouille de la FINUL près de Taïri (secteur Ouest), arguant que celle-ci risquait de bloquer une rue étroite d'un village et la priant de prendre une autre route puis de rejoindre son itinéraire prévu. Après avoir dialogué avec ces individus, la FINUL a brièvement emprunté une route différente avant de remettre le cap sur son itinéraire, puis a tenu l'Armée libanaise informée des faits.

3. Le 12 décembre, deux hommes ont arrêté un véhicule appartenant à une patrouille de la FINUL près de Beït Lif (secteur Ouest). La patrouille a quitté la zone avant de revenir peu de temps après accompagnée d'une escorte de l'Armée libanaise afin de poursuivre sa route par l'itinéraire prévu. Lors d'une réunion organisée le lendemain avec le maire de Beït Lif, celui-ci a expliqué que ces individus avaient craint que la patrouille ne bloque la circulation dans le village.

4. Le 15 décembre, un homme a arrêté une patrouille de la FINUL à Bafliyé (secteur Ouest) et lui a demandé de faire demi-tour. La FINUL a quitté la zone puis est revenue accompagnée d'une escorte de l'Armée libanaise pour reprendre ses opérations. Le maire de Bafliyé a par la suite indiqué au personnel des affaires civiles de la Force que ses administrés préféreraient que la FINUL soit escortée par l'Armée libanaise.

5. Le 18 décembre, deux individus motorisés ont arrêté une patrouille de la FINUL près de Siddiqine (secteur Ouest). Malgré l'intervention des membres de l'Armée libanaise qui l'escortaient, la patrouille n'a pas pu poursuivre son chemin. La patrouille conjointe a emprunté un autre itinéraire pour mener à bien ses opérations. Depuis que le personnel des affaires civiles de la FINUL s'est entretenu avec le maire et la population de Siddiqine, les patrouilles ont pu emprunter le premier itinéraire sans difficulté.

6. Le 18 janvier, une patrouille de la FINUL s'est trouvée face à une barrière fermée sur son itinéraire prévu près d'Arab el-Wazzani (secteur Est). Elle a contourné l'obstacle et poursuivi les opérations planifiées.

7. Le 9 février, une patrouille motorisée de la FINUL a passé un barrage routier situé au sud de Rchaf (secteur Ouest). Un individu en civil motorisé a suivi la patrouille jusqu'à Rchaf et lui a fait signe de quitter les lieux. Sur le chemin du retour, après avoir mené à bien l'opération prévue, la patrouille a découvert un deuxième barrage routier installé à 600 mètres environ du premier.

8. Le 12 février, des agents de la police municipale ont empêché une patrouille de la FINUL de traverser Aïta el-Chaab (secteur Ouest). L'intervention du personnel de l'Armée libanaise qui patrouillait avec la Force a permis la reprise de l'opération sur l'itinéraire prévu.

9. Le 14 février, six individus ont arrêté une patrouille de la FINUL à Taïri (secteur Ouest) et frappé le capot de son véhicule pour lui intimer de quitter la zone. La patrouille a poursuivi son opération en empruntant un autre itinéraire.

10. Le 18 février, le véhicule de deux membres du Groupe d'observateurs au Liban a été arrêté au nord de Ramié (secteur Ouest) par trois individus non identifiés qui ont demandé à la patrouille, poliment mais avec insistance, de bien vouloir quitter les lieux. Celle-ci a rebroussé chemin sans avoir pu mener à bien sa mission. Le Groupe d'observateurs au Liban et la FINUL assurent ensemble le suivi de cet incident auprès de l'Armée libanaise.

Annexe III

État d'avancement de l'application des recommandations issues du bilan stratégique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban mené en 2017

1. Comme suite à la lettre datée du 8 mars 2017 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2017/202) concernant les priorités stratégiques et les principales recommandations issues du bilan stratégique de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), le présent aperçu fait le point sur les progrès accomplis dans l'application de ces recommandations.

Protection des civils

2. La FINUL a maintenu le dialogue au sujet de la protection des civils avec ses interlocuteurs au sein du Gouvernement libanais et poursuivi sa collaboration étroite avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

3. Dans le cadre des initiatives visant à assurer la préparation à l'échelle de la Mission, la FINUL a continué de dispenser des programmes de formation d'une journée sur la mise en œuvre de son mandat de protection des civils. S'appuyant sur le plan d'urgence et le plan logistique élaborés en 2017, la FINUL prévoit de procéder à son premier exercice de protection des civils en mars 2018, en collaboration étroite avec l'Armée libanaise.

Mécanisme de dialogue stratégique

4. La FINUL, par l'intermédiaire de son Chef adjoint et du Commandant en second de la force, a continué de travailler conjointement avec l'Armée libanaise sur une série de questions relatives à la coordination et au renforcement des capacités.

5. Avec l'aide de la FINUL, l'Armée libanaise a mis la dernière main au concept général d'opérations de son régiment modèle, détaillant son projet de stratégie, sa structure, ses besoins en matériel et le calendrier de son déploiement. En coordination avec le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, la FINUL a continué d'aider l'Armée libanaise à mobiliser des donateurs internationaux en prévision de la réunion ministérielle qui se tiendra à Rome le 15 mars. Outre la question du régiment modèle, une attention particulière est également accordée à l'obtention d'un patrouilleur pour la Marine libanaise ainsi qu'à la création d'un centre de coopération civilo-militaire pour l'Armée libanaise.

6. Grâce à l'appui financier de la FINUL et du Gouvernement du Royaume d'Espagne, les travaux de construction du centre de coopération ont démarré à Marjeyoun (secteur Est). Ils devraient s'achever à la mi-2018.

7. Le Groupe d'intervention navale continue de former la Marine libanaise en mer et à terre. La FINUL et l'école navale de l'Armée libanaise ont mis au point une stratégie de formation comprenant 16 programmes qui seront organisés d'ici à novembre 2018. Parallèlement, l'Armée libanaise a conçu son propre plan de formation à l'arraisonnement de vaisseaux en cas de refus de coopérer.

Liaison et coordination avec les parties

8. En janvier 2018, la FINUL a adopté de nouvelles orientations et instructions permanentes en matière de coordination en vue de synchroniser au mieux les activités de la Force lors de situations de crise ou en cas de problème dans la zone d'opérations.

9. De plus, dans le cadre du déploiement d'une deuxième équipe de liaison au sud de la Ligne bleue, cinq officiers d'état-major ont été réaffectés au Service de liaison de la FINUL. En outre, la Force tente toujours de convaincre les autorités israéliennes de la nécessité d'ouvrir un bureau de liaison à Tel-Aviv.

Structure de la composante Personnel en uniforme et de la composante civile de la FINUL

Forces terrestres

10. En janvier 2018, la FINUL a publié une instruction visant à assurer une coordination plus régulière, approfondie et efficace avec l'Armée libanaise.

Groupe d'intervention navale

11. Le Groupe d'intervention navale dispose actuellement de six vaisseaux, dont cinq corvettes et une frégate (en remplacement d'une corvette). L'effectif maximum autorisé du Groupe a été réduit à 780 membres. La FINUL a continué d'aider la Marine libanaise à mobiliser des donateurs en vue d'obtenir le patrouilleur précité.

Activités de sensibilisation auprès de la population locale

12. La FINUL a poursuivi ses progrès dans l'application des recommandations relatives aux activités de sensibilisation auprès de la population locale. Le Comité de sensibilisation locale, créé à la mi-2017, a continué de tenir des réunions trimestrielles, tandis que les sous-comités chargés de la communication stratégique et des activités menées au titre des programmes et des projets se réunissent chaque semaine pour coordonner des projets à effet rapide et d'autres activités de sensibilisation.

13. La FINUL a mis la dernière main à sa liste de projets à effet rapide pour 2018-2019 en accordant la priorité aux villages sensibles situés le long de la Ligne bleue et aux zones où sont déployés des bataillons qui ne bénéficient que peu, voire pas du tout, des fonds nationaux alloués aux projets. De plus, la FINUL fait de plus en plus souvent participer l'Armée libanaise à des activités locales et programmatiques sans frais, telles que les patrouilles sur les marchés.

14. La FINUL a achevé l'analyse des résultats de l'étude d'opinion, laquelle a été présentée en septembre, et transmis ses recommandations en matière de communication et d'information stratégiques à la direction de la Mission. La Force examine la façon dont elle pourrait organiser une nouvelle enquête de ce type dans les mois à venir, dans la limite des ressources disponibles.

Activités de liaison à Beyrouth

15. Pendant la période considérée, la FINUL et le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban ont régulièrement rencontré des représentants du Gouvernement libanais, du Conseil de sécurité et des pays fournisseurs de contingents afin d'examiner différentes questions, notamment celle du régiment modèle. En décembre 2017, la FINUL a déployé l'un de ses hauts responsables à Beyrouth en vue de poursuivre le dialogue avec les représentants des autres parties concernées. Elle a par ailleurs continué d'assurer la liaison avec les organismes concernés des Nations Unies dans le cadre des réunions de coordination régulières de l'équipe de pays et contribué au cadre stratégique intégré pour 2018 à l'échelle du pays.